



LES UNIONS LOCALES FORCE OUVRIERE

DU PAS-DE-CALAIS

Elles sont au nombre de huit. Elles doivent fonctionner selon des statuts types définis par la Commission Administrative de l'Union Départementale des Syndicats Force Ouvrière du Pas-de-Calais.

Les Unions Locales doivent être le relais entre les Syndicats et l'Union Départementale. Pour cela, il nous faut recruter des militants disponibles ou en fin d'activité pour assurer les permanences. Tous les camarades intéressés sont les bienvenus !

Les missions des Unions Locales sont très variées :

- Les permanences.
- Représentativité auprès des institutions locales.
- Logistique de soutien aux syndicats.
- Aides au développement des syndicats dans les entreprises où F.O. n'est pas implanté.

Cette liste n'est bien entendu pas exhaustive. Chaque Union Locale a son fonctionnement propre. Le Secrétaire Général de l'Union Locale a un rôle très important dans ce fonctionnement.

L'Union Départementale reverse une côte part à chaque Union Locale, afin que cette dernière puisse fonctionner (le montant est défini selon le nombre de timbres syndicaux placés par l'Union Locale).

D'une manière globale, le renouvellement de nos équipes s'effectue sans trop de difficultés. Néanmoins, il est impératif que de jeunes militantes et militants s'impliquent dans nos structures.

L'UNION RÉGIONALE FO

L'Union Régionale est avant tout une structure de coordination entre les 2 Unions Départementales du Nord – Pas de Calais.

Les Unions Départementales y gardent leurs propres prérogatives.

Le concept d' Union Départementale chef lieu de région, chargée de la coordination entre les U.D composant la même région est de règle, la Confédération voyant dans les Unions Régionales une adaptation aux lois de décentralisation qu'elle a combattues et combat toujours.

En 1972 l'Etat s'est engagé dans la décentralisation en créant un établissement public régional.

La loi du 2 mars 1982 précise que « Le Conseil Régional a compétence pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région et l'aménagement de son territoire et pour assurer la préservation de son identité dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des départements et des communes ».

Les compétences du Conseil Régional se sont élargies encore dernièrement aux questions économiques.

La dimension régionale s'est donc affirmée rapidement dans de nombreux domaines qui sont de notre compétence et nous a mené à adapter nos structures en créant en 1983, l'Union Régionale des Syndicats FO du Nord - Pas de Calais.

Parmi nos interlocuteurs régionaux soulignons : l'Administration Préfectorale, La Direction Régionale du Travail, le Patronat Régional, les autres Unions Régionales de Syndicats, les instances paritaires, le CESR, la presse régionale, etc...

L'Union Régionale FO est administrée par un Conseil composé de 28 membres émanant des instances de chaque U.D.

Ce conseil est susceptible de se réunir chaque année. Dans la pratique la coordination entre les deux U.D se fait quasiment au quotidien par voie de communications téléphoniques, mails, fax, courriers et rencontres.

C'est notamment le cas pour la multitude de réunions auxquelles nous sommes régulièrement invités, mais c'est aussi le cas pour les désignations qui se font en totale concertation.

Globalement nous nous attachons à ce que FO s'exprime de la même voix pour tous les problèmes de dimension régionale.

Chaque désignation fait l'objet d'un échange entre les UD concernées qui tiennent compte des disponibilités, des compétences et des centres d'intérêt.



UNION LOCALE D'ARRAS

Secrétaire : Josiane DELCROIX

Adresse : Union Locale FO d'Arras
Maison des Sociétés
16 rue Aristide Briand
62000 ARRAS

Tél. et Fax : 03.21.23.03.49.

Permanences :

A.F.O.C. : Mardi à 18H30 ou sur rendez-vous avec René OBLIN

Juridique et affaires gén. : Mardi, jeudi et vendredi 16H / 19H



UNION LOCALE D'HENIN BEAUMONT

Secrétaire : Joël WASTEELS

Adresse : Union Locale FO d' Henin
Foyer Léon Jouhaux
34 Bd Gabriel Péri
62110 HENIN BEAUMONT

Tél. et Fax : 03.21.49.12.68.

Permanences :

A.F.O.C. et affaires générales : Mardi de 18H30 à 20H



UNION LOCALE DE BÉTHUNE

Secrétaire : Patrick DURIEUX

Adresse : Union Locale FO de Béthune
558 route de Lille
62400 BÉTHUNE

Tél. : 03.21.68.00.58.

Fax : 03.21.56.38.15.

Permanences :

Prud'hommes : Mardi de 17H à 19H

Assedic : Les 1^{er} et 3^{ème} jeudi 18H à 19H

A.F.O.C. : Une permanence début de mois
Une permanence fin de mois
Téléphoner pour les dates



UNION LOCALE D'HESDIN

Secrétaire : Bernard LOEBENGHUT

Adresse : Union Locale FO d'Hesdin
28 résidence Tripier - B.P. 141
62140 HESDIN

Tél. et Fax : 03.21.86.68.50.

Permanences :

Affaires générales : 1^{er} et 3^{ème} mardi 18H à 19H
2^{ème} et 4^{ème} mardi de 17H à 19H sur RDV

Affaires juridiques : Tous les vendredis de 16H/19H sur RDV



UNION LOCALE DE BOULOGNE SUR MER

Secrétaire : Pascal PERNEL

Adresse : Union Locale FO de Boulogne
Bourse du Travail
6 rue d'Artois
62200 BOULOGNE SUR MER

Tél. et Fax : 03.21.31.43.08

Permanences :

Affaires générales : jeudi de 17H à 19H

Transports : Samedi de 10H à 12H

Educat. Nationale : Vendredi de 14H à 17H

A.F.O.C. et Métallurgie : Mercredi de 14H à 16H

Défense juridique : Vendredi de 17H à 19H



UNION LOCALE DE LENS

Secrétaire : Guy PLAYEZ

Adresse : Union Locale FO de Lens
10 avenue Van Pelt - B.P. 145
62303 LENS Cedex

Tél. : 03.21.78.99.54.

Fax : 03.21.70.21.30

Permanences :

Droit du Travail : Mercredi et vendredi de 14H30 à 18H

Mardi de 14H30 à 16H30

Affaires générales, syndicales et diverses : Sur rendez-vous

A.F.O.C. : 1^{er} - 3^{ème} mardi de chaque mois



UNION LOCALE DE CALAIS

Secrétaire : Khodja NAIDJI

Adresse : Union Locale FO de Calais
Bourse du Travail
Place Crèvecoeur - Bureau 15
62100 CALAIS

Tél. : 03.21.36.51.53.

Fax : 09.54.36.51.53

Permanences :

Du lundi au vendredi de 14H à 18H sur rendez-vous



UNION LOCALE DE SAINT-OMER

Secrétaire : Joël DEREMETZ

Adresse : Union Locale FO de St Omer
rue de l'Arsenal
Quartier Foch
62500 SAINT OMER

Tél. et Fax : 03.21.98.81.55.

Permanences :

Hebdomadaires et AFOC : Lundi de 16H à 17h30
3^{ème} mercredi de 17H30 à 18H30

Papier Carton : 2^{ème} et 4^{ème} mercredi de 17H30 à 18H30

Industrie hab. : 1^{er} mardi de 14H à 17H (06.63.00.27.25)

Défense Juridique :